

RENCONTRE AVEC ...



Jean-Claude SPITZ

Rapporteur du Congrès 2005

LPC : Vous êtes rapporteur du prochain congrès sur la comptabilité ?

JC Spitz : Le thème du congrès 2005 – la comptabilité – a été choisi pour deux raisons. D’abord, une raison « qui va de soi », la comptabilité est resté le cœur de notre métier ; c’est le socle de nos activités et de notre différenciation. Il reste le point d’entrée le plus fréquent chez nos clients. La comptabilité n’avait pas été le thème d’un congrès de l’ordre depuis 1995. Ensuite, c’est d’une part un thème d’actualité en raison en particulier de l’évolution du droit comptable français à la suite de celle des normes comptables internationales et, d’autre part c’est pour la profession un sujet stratégique étant donné les évolutions importantes en cours des processus de production comptable en liaison avec l’utilisation des technologies de l’information et de la communication.

LPC : Comment allez vous traiter ces deux volets ?

JC Spitz : Nous les avons organisé en deux pôles : un premier pôle sur les IFRS et sur l’évolution du droit comptable français dans le cadre des modifications du PCG (Plan Comptable Général) ; l’enjeu est important puisque ces évolutions du PCG concernent toutes les entreprises françaises et les IFRS concernent depuis le 1er janvier 2005 les entreprises cotées et devraient continuer à impacter le référentiel français par la logique du CNC de convergence progressive entre normes internationales et normes françaises.

Cette évolution du langage comptable et de l’introduction de nouveaux principes, qui pour partie concerne déjà toutes les entreprises, nécessitent d’être décryptées par tous les professionnels. Sur cette thématique, le congrès sera le point de départ d’une grande opération de formation par l’intermédiaire du CFPC et de IRF régionaux.

Un second pôle sera consacré aux processus de production comptable, sous l’angle de l’optimisation des prix de revient, de l’organisation des cabinets, des relations clients, de la

formation des collaborateurs en mettant en évidence des questions-clé, des outils pratiques d'analyse et de prise de décision.

L'évolution des nouvelles technologies et leur impact sur nos modes opératoires impliquent de repenser toute la partie « saisie, traitement, diffusion des comptes ». Or il faut rappeler que la production comptable représente toujours la partie la plus importante de l'activité des cabinets.

Nous allons donc faire le point sur les nouvelles techniques et technologies de traitement et de communication, que ce soit la numérisation, la télétransmission, le traitement à distance, la gestion électronique des documents... Ces technologies ne sont pas forcément toutes récentes mais elle deviennent de plus en plus performantes en termes de fiabilités et en termes de coûts. Elles deviennent donc incontournables. Les TIC amènent des évolutions dont il nous faut présenter la mise en œuvre progressive dans les cabinets qui vont se trouver confrontés à tous les freins liés au changement.

Enfin bien sûr, dans ce cadre, nous ferons le point sur les délocalisations comptables.

LPC : Pour ce qui concerne la délocalisation comptable, a-t-on une idée de l'état de la question en terme de développement effectif ?

JC Spitz : Il n'existe pas de statistiques sur ce type de nouveau mode d'organisation de la tenue comptable dans les cabinets. Notre perception est qu'il doit y avoir moins d'une centaine de cabinets qui ont véritablement démarré, et nous pensons qu'environ 50% sont satisfaits du système mis en place, que 50% sont encore en phase d'expérimentation. Mais les sollicitations sont de plus en plus nombreuses et les cabinets reçoivent fréquemment des offres pour ce type de services. Et l'offre se perfectionne qualitativement.

LPC : Certains confrères se posent des questions en termes de déontologie ?

JC Spitz : Nous aurons sur la délocalisation comptable deux approches : l'approche technique qui présentera les modes opératoires et évoquera les limites, les avantages, les inconvénients à partir de cas pratiques et l'approche réglementaire qui traitera des questions de déontologie et de responsabilité.

Certains se posent également des questions morales par rapport à ce système, mais cela concerne notre société tout entière, l'organisation et la répartition mondiales du travail et pas seulement notre profession. Le congrès ne peut que se limiter à ce qui concerne notre profession.

LPC : Les nouvelles normes comptables nécessitent également que les référentiels des missions comptables soient revisités ?

JC Spitz : Ce point fait aujourd'hui débat au sein de la commission des normes comptable du CSO, présidée par Dominique LECOMTE. Je souhaite qu'à l'occasion de ce congrès on propose à nos confrères de nouvelles lettres de missions ou des avenants aux anciennes qui intègrent les questions liées à la responsabilité et au rôle respectif du chef d'entreprise et de l'expert comptable en matière d'options comptables, par exemple (ex : durée d'amortissement et valeur résiduelle des biens amortissables etc.)

LPC : Le congrès est aussi l'occasion de « revaloriser » la comptabilité, avez-vous dit ?

JC SPITZ : En effet, **je souhaite profiter de ce congrès pour « revaloriser » la comptabilité et la profession comptable.** C'est volontairement que je parle de RE-valorisation car je considère qu'il s'agit là d'un combat permanent. Nous avons en France un problème culturel à gérer, l'image de la comptabilité, des comptes n'est pas porteuse dans notre société. Nous ne sommes pas dans la culture anglo-saxonne où l'entreprise et ses comptes sont des « matières nobles »,

LPC : Et pourtant les professions voisines qui travaillent également dans le monde des entreprises ont une assez bonne image ; on peut parler des avocats qui communiquent d'ailleurs beaucoup à l'heure actuelle, des analystes financiers qui attirent beaucoup les jeunes....

JC SPITZ : Les hommes du droit font référence dans la culture collective à des concepts auxquels nos concitoyens sont attachés ; la propriété, la famille ; l'individu ; les analystes financiers sont dans le monde des marchés financiers qui a eu une période « glorieuse » et qui attirent effectivement....

L'horizon de la profession comptable n'est pas le grand public, il est plus lié à l'image de l'entreprise et de ses résultats. Mais je pense néanmoins que nous « sommes sur la bonne voie » ; nous avons eu une action reconnue lors du passage à l'euro ; nous avons reconquis notre position en tant qu'accompagnateur des créateurs et des repreneurs d'entreprise. Il nous faut continuer, en particulier pour attirer les jeunes diplômés.

A l'occasion de ce congrès, j'ai tenu à démarrer les travaux par une conférence dont le thème est « Comptabilité, Culture, Civilisation et Systèmes économiques ». Nous y ferons intervenir une personnalité en dehors du monde comptable qui nous donnera sa vision sur ce thème.

LPC : Je crois que vous avez prévu de « lancer » le congrès-hors les murs avant le congrès, c'est une première, de quoi s'agit-il ?

JC SPITZ : Comme je l'ai évoqué, à propos des IFRS la comptabilité est une matière d'actualité. Elle l'est aussi m'a-t-il semblé, à la suite des scandales financiers qui ont défrayé la chronique économique.

Le CSO organisera donc en préambule au congrès, le mercredi 5 octobre après-midi, une conférence au Sénat avec pour thème « Comptabilité et transparence financière » avec la présence de nombreuses personnalités.

LPC : Quels autres événements seront proposés aux congressistes ?

JC SPITZ : Le programme est très riche et l'équipe des rapporteurs a travaillé beaucoup pour offrir un congrès passionnant et varié.

Pour revenir à l'actualité, je mentionnerai la plénière du jeudi 6 octobre après-midi dont sera le « Big Bang » comptable à propos du passage aux IFRS et aux nouvelles normes comptables dont l'adaptation et l'application interpellent beaucoup de confrères. C'est le Président du CNC A. BRACCHI qui a aimablement accepté de « répondre ». Il aura 90 minutes pour convaincre...

Les questions qui seront posées seront bien sûr celles de l'adaptation de ces nouvelles normes comptables au contexte de PME, la capacité des systèmes d'information des PME à gérer en parallèle une information financières et une information de gestion etc...

LPC : Le congrès comporte également un volet « Enseignants » ?

JC SPITZ : En effet, l'un de nos objectifs est également de répartir à la conquête des jeunes comme l'avait fait le Président C. CAZES. Nous avons pu constater que les enseignants sont insuffisamment informés des métiers liés à la profession comptable dans leurs contours actuels et dans le contexte de demain. Nous devons en premier lieu avoir des échanges avec le monde des enseignants pour leur montrer les éléments d'attractivité de la profession. Nous avons donc prévu d'inviter environ 500 intervenants et enseignants, et dans cet objectif et pour faire participer les jeunes à ce congrès, nous avons initié un concours d'images sur le thème « la compta, j'aime ça » ; les conseils régionaux ont demandé à des groupes d'élèves de concevoir des clips de 1 à 3 minutes sur ce thème : 3 clips seront sélectionnés par un jury et seront primés et présentés le samedi matin au congrès. Nous pensons, à travers cet exercice de créativité conduit par des jeunes, recueillir des enseignements sur leur vision de la profession comptable et de la comptabilité.

LPC : Quelle est la logistique qui est mise en œuvre pour un tel congrès ?

JC Spitz : L'organisation de ce congrès a été, à la demande du Président Alix, mis sous le schéma de la transversalité entre tous les services du Conseil Supérieur et des satellites. C'est ainsi qu'ont travaillé de concert aussi bien les Editions ECM que CFPC (formation) qu'Infodoc (produits documentaires)... De même, nous souhaitons assurer une continuité de ce congrès par la production d'outils et de services par les différents acteurs qui y auront participé. J'ajouterais que ce congrès ce déroulant l'année du 60ème anniversaire de l'Ordre nous ne manquerons pas d'évoquer cet événement lors de la séance plénière d'ouverture.